

Notre société mercantile considère les enfants non pas en tant que tels mais comme représentant un marché. Il s'agit là d'un marché qu'on peut manipuler par la publicité; un marché assurément, puisque l'on peut persuader le parent par le biais de l'enfant d'acheter un produit particulier alors que bien trop souvent celui-ci n'a par exemple pas la moindre valeur nutritive. Là encore, je répète qu'il faut que notre système juridique incite les Canadiens à modifier leur attitude envers les enfants. Enfin, il reste toute la question de la discrimination contre les enfants et c'est d'ailleurs un sujet que le député a abordé. Il a parlé de l'écriteau que l'on trouve un peu partout et qui se lit comme suit: «Ni chien, ni enfants». C'est à en déduire que les boas constrictors et les oiseaux sont acceptables mais que les enfants n'ont pas leur place. Nous laissons nos enfants grandir dans des milieux compartimentés et par là je veux dire des endroits où ils ne peuvent pas voir leurs grands-parents. On brise ainsi la chaîne familiale sans la remplacer par quoi que ce soit.

Il fut un temps où le grand-père aurait battu le père qui aurait maltraité son enfant. Ces temps sont révolus. Les enfants sont tombés dans l'oubli sans protection. Comme notre société a évolué et que la famille au sens large n'existe plus, c'est à nous de la remplacer par des droits et des lois.

Je voudrais parler d'un domaine particulier dont il n'est pas précisément question dans le bill, mais il en relève. Il s'agit des problèmes des enfants autochtones au Canada. Ce groupe d'enfants est plus maltraité que tout autre. Cela vient de ce que la culture autochtone est battue en brèche. Il en est ainsi depuis l'arrivée d'immigrants d'Europe de l'Ouest en Amérique du Nord. Quand on examine cette culture assiégée, on constate que les victimes sont surtout les enfants autochtones parce qu'ils appartiennent à une tradition différente. Les autochtones ont toujours été plus tolérants pour leurs enfants. Les Européens avaient tendance à se montrer plus stricts et à recourir aux punitions corporelles. Cependant, en examinant les chiffres pour l'ensemble du Canada on constate que les enfants les plus maltraités se trouvent généralement chez les autochtones. Comme je l'ai déjà dit, cela est dû au fait que la culture de l'autochtone est battue en brèche et que notre collectivité a tendance à lui faire perdre la fierté de son patrimoine. C'est un problème spécial dont il nous faudra aussi nous occuper.

Le député de Saint-Jean-Est a aussi soulevé la question du droit à la vie, du droit à la naissance. Nous avons lui et moi des opinions différentes quant à la façon d'atteindre cet objectif. Je voudrais seulement dire brièvement que je ne connais personne ici qui n'essaye de trouver un moyen réduire le nombre d'avortements au Canada. Je ne suis pas certain que notre loi ait effectivement contribué dans un sens ou dans l'autre à faire augmenter le nombre d'avortements. Mais ce que je sais c'est qu'on ne pourra trouver le moyen de régler le problème des enfants maltraités tant que chaque enfant ne sera pas désiré et tant que nous n'aurons pas concentré nos efforts sur la planification familiale et le contrôle des naissances.

C'est bien beau de parler du droit à la vie, mais on doit en parler dans le contexte du droit au bonheur et du droit de l'enfant à l'existence. Au lieu de discuter de la loi sur l'avortement, parlons plutôt du contrôle des naissances. Discutons de la possibilité de laisser les parents décider s'ils désirent des

enfants ou non, afin que chaque enfant soit désiré, chéri et aimé. C'est l'un des moyens qui pourraient nous permettre de régler en grande partie le problème des enfants maltraités.

Dernièrement, dans le domaine de l'enfance maltraitée et du crime, nous avons pris des mesures trop tardives. Au Canada, on croit que pour se débarrasser d'un crime c'est au criminel qu'il faut s'en prendre plutôt qu'aux causes du crime. La même chose s'applique dans le cas d'enfants victimes de mauvais traitements. Il n'existe pas de programmes de prévention, par exemple des programmes de détection des parents susceptibles de maltraiter leurs enfants, des parents qui ont probablement besoin d'aide et de conseil pour élever décemment leurs enfants.

Il existe en Amérique du Nord un programme—je crois que c'est au Colorado—, qui a obtenu beaucoup de succès. Ma localité de New Westminster, possède l'un des meilleurs programmes destiné à l'enfance maltraitée, mais nous avons besoin de fonds supplémentaires. A l'heure actuelle, nous avons présenté au ministère de la Santé une demande de financement d'un programme de prévention, un programme qui tentera de recenser les familles à risque élevés et de prévenir les mauvais traitements des enfants avant que ceux-ci ne deviennent réalité. Si nous réussissons à le faire dans le domaine de l'enfance maltraitée, nous devrions penser à faire la même chose pour le crime. Par exemple, tenter de prévenir les comportements anti-sociaux, de dépister plus tôt les comportements psychopathes. A long terme, ce n'est guère intelligent d'attaquer les parents et les victimes sans tenter de prévenir le crime lui-même.

J'aimerais féliciter le député de Saint-Jean-est qui, à mon avis, a fait du bon travail pour sensibiliser les Canadiens à ce problème particulier. Je lui souhaite le plus grand succès. Il peut certainement compter sur notre appui pour faire progresser sa cause.

● (1742)

[Français]

**M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur le président, je voudrais moi aussi m'associer aux félicitations qui ont été exprimées par le député de New Westminster (M. Leggat) à l'endroit du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et reconnaître avec lui la nécessité de sensibiliser les Canadiens et la Chambre relativement à l'importance du respect et de la promotion des droits des enfants. Et à cet égard, avec le peu de temps mis à ma disposition puisque, comme le député l'a dit, nous voyons d'un bon œil la possibilité d'étudier cette question plus à fond au comité de la justice et des questions juridiques, je voudrais quand même signaler quelques-unes des réalisations qui ont été faites dans le domaine de la protection des droits des enfants.

Les droits de l'enfant peuvent être affectés de diverses manières par ce qu'on appelle le droit de la famille en particulier. En premier lieu, plusieurs actes juridiques peuvent affecter le statut personnel de l'enfant. L'adoption et les actions en réclamation d'état en sont des exemples. En second lieu, certaines questions peuvent affecter le statut matériel ou financier de l'enfant. Il en est ainsi des actions en réclamation d'aliments ou des ordonnances de soutien qui accompagnent presque toujours la séparation de corps et le divorce. En troisième lieu, certaines questions ont trait à la protection et au bien-être social de l'enfant. Mentionnons les demandes